



Lancée en janvier 2020, MaPrimeRénov', est une aide financière pour les travaux de rénovation énergétique, qui a fusionné le CITE (Crédit d'impôt pour la Transition Énergétique) et l'aide Anah « Habiter Mieux Agilité ».

Des nouveaux barèmes ont été annoncés le 5 octobre 2020.

- > Elle est versée par l'Agence nationale de l'habitat (Anah), sous forme de **forfait**
- > Qui est éligible ? **Propriétaire occupant et bailleur** sous conditions de ressources
- > Quel logement ? Logement situé en France métropolitaine et DOM, achevé depuis 2 ans

PLAFONDS DE RESSOURCES* - HORS ILE DE FRANCE - NOUVEAU

Nbr de personnes du ménage	MaPrimeRénov' BLEU	MaPrimeRénov' JAUNE	MaPrimeRénov' VIOLET	MaPrimeRénov' ROSE
1	jusqu'à 14 879 €	jusqu'à 19 074 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 21 760 €	jusqu'à 27 896 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 26 170 €	jusqu'à 33 547 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 30 572 €	jusqu'à 39 192 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 34 993 €	jusqu'à 44 860 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 412 €	+ 5 651 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

* Ces plafonds de ressources sont donnés à titre indicatif (données 2020 ANAH). Le plafond de ressources applicable en 2020 doit être comparé au revenu fiscal de référence (RFR) figurant sur votre avis d'imposition de 2019 (RFR 2018) ou votre avis d'imposition de 2020 s'il est déjà disponible (RFR 2019).

MONTANT POUR UN POÊLE À GRANULÉS ?

- > MaPrimeRénov' **BLEU** : 3000 €
- > MaPrimeRénov' **JAUNE** : 2500 €
- > MaPrimeRénov' **VIOLET** : 1500 €
- > MaPrimeRénov' **ROSE** : non éligible

- > Cumulable : Eco-Ptz, CEE, aides collectivités locales, TVA 5.5%
- > Non Cumulable : CITE, aides de l'ANAH

CRITÈRES TECHNIQUES D'ÉLIGIBILITÉ

- > Niveau Flamme Verte 7* ou équivalent
 - > Rendement nominal : 87 %
 - > CO : 300 mg/Nm3 à 13% d'O2
 - > PM : 30 mg/Nm3 à 13% d'O2



TOUS nos poêles sont équivalents Flamme Verte 7* et donc **éligibles à MaPrimeRénov'**

COMMENT EN BÉNÉFICIER ?

- 1/ Demandez un devis à un **professionnel RGE**
- 2/ Effectuez la demande de prime, en créant un compte sur : www.maprimerenov.gouv.fr
- 3/ Recevez la confirmation de l'aide par l'Anah
- 4/ Réaliser l'installation par un **professionnel RGE**
- 5/ Transmettez votre facture via votre espace en ligne www.maprimerenov.gouv.fr
- 6/ Récevez la prime via un virement bancaire



Hoben est une marque de l'entreprise INOVALP
 INOVALP, 266 rue des entrepôts, Les Sagnes - 38350 Saint-Honoré
www.inovalp.fr
poeles-hoben.fr

LES POÊLES À GRANULÉS VENTILÉS LES PLUS SILENCIEUX DU MARCHÉ

